

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_06-DE
Reçu le 15/04/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Séance Publique Ordinaire du 8 AVRIL 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. PASQUINI Julien.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 1^{er} avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_06-DE
Reçu le 15/04/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

VI – BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1er avril 2025,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 ci-annexé,
Vu le rapport synthétique du BP 2025 présenté,

Suite aux orientations budgétaires qui ont été débattues au cours de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025, il appartient aujourd'hui à la présente assemblée d'approuver, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, le budget primitif de l'exercice 2025.

Il est rappelé que l'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril. La transmission au représentant de l'État dans le département doit intervenir dans un délai de quinze jours suivant son approbation.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il est prévu, dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 dite loi NOTRe et de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires, à savoir annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Après examen du projet de budget primitif de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- ARRETE ET VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 275 000 €	20 275 000 €
INVESTISSEMENT	13 620 000 €	13 620 000 €
TOTAL	33 895 000 €	33 895 000 €

AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_06-DE
Reçu le 15/04/2025



- ADOPTE le budget primitif principal de l'exercice 2025 de la Ville de Beaulieu-sur-Mer, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;
- DONNE à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250408-080425_06-DE
Reçu le 15/04/2025

